



INSTRUCTIONS DE COURSE

Sortie Voile , Moteur et Régate La Conche des Baleines Aller /Retour

Date : **Jeudi 30 Juillet 2026**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique de Jard sur Mer Bernard ROUX tél:06 25 37 56 01**

HORAIRE LIBRE POUR LES NON REGATIERES AVEC RENDEZ-VOUS AU MOUILLAGE devant la plage de la Conche des Baleines

1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile(RCV)

2. PROGRAMME DE LA JOURNEE

La manifestation est ouverte à tous,, Bateaux moteurs, Croisiéristes et Régatiers sous réserve pour les Régatiers de remplir le bulletin d'inscription mercredi 29 juillet à 10h00 au local du club ou par téléphone à Bernard Roux

La course se déroulera sur une journée entière en deux étapes avec arrêt casse croûte au mouillage de la Conche des Baleines

3. PARCOURS ET MARQUES (schéma en Annexe 1)

3.1. PREMIERE ETAPE Distance environ 9 mille nautique cap 168 °

La ligne de Départ sera établie entre la bouée verte d'Islette à laisser à bâbord et une petite perche rouge à laisser à tribord

Départ en Ligne pour les Régatiers à 9 h 30

Procédure habituelle de départ par **VHF canal 72 :**

TOP des 10 minutes décompte 5,4,3,2,1,TOP

TOP des 4 minutes décompte 5,4,3,2,1,TOP

TOP de la minute décompte 5,4,3,2,1,TOP

TOP DEPART décompte 10,9,8,7,6,5,4,3,2,1,TOP + signal sonore

Point d'Arrivée : la ligne d'arrivée sera matérialisée au waypoint suivant :

46° 15.100 N

01° 32.200 W





INSTRUCTIONS DE COURSE

Mouillage pour casse croûte, baignade et autres activités ludiques

3.2. DEUXIEME ETAPE Distance 9 mille nautique cap 348 °

Départ au lièvre à 14 h 30 derrière ALFRALENE

Ligne d'Arrivée : entre Bouée d 'ISLATTE et la perche rouge

4. CLASSEMENT

Classement en temps compensé par relevé des temps réels pour chaque ETAPE .

$T_{Compensé} = T_{Réel} \times Ftc$

Ftc (Facteur de temps compensé) sera celui du certificat de jauge OSIRIS HABITABLE ou s'en rapprochant validé par la commission régate du Club.

Un classement par étape et un classement général des deux étapes seront établis

Le classement général comptera pour le challenge HAURET

En cas d'égalité le classement de la deuxième étape prévaudra

Communication des résultats à 17H 30 / 18H 00 au club avec un pot offert par le club pour tous les participants à cette journée

5. REGLES DE SECURITE

Un pointage des bateaux et des équipages sera fait sur l'eau, par VHF par le Comité de course, avant le départ .

Un bateau qui abandonne doit le signaler aussitôt que possible au comité de course par tous moyens à sa disposition.

Chaque voilier doit posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur. Dans la négative il ne pourra pas participer à la régate.

Le port de la brassière et/ou du harnais pourra être exigé par le Comité de course, si les conditions météorologiques le nécessitent.

Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire depuis le départ de leur poste d'amarrage jusqu'au retour à celui-ci.

Le non respect des règles ci-dessus entraîne la disqualification du concurrent .

Le canal VHF utilisé en course sera le canal 72.





INSTRUCTIONS DE COURSE

Dans le cas d'annonce détériorées de conditions météorologiques par METEO CONSULT ou pour toutes autres motivations dont il serait seul juge, l'organisateur se réserve le droit de proclamer l'annulation de l'épreuve soit avant le départ soit en cours d'épreuve.

6. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

7. RECLAMATIONS ET REPARATION

Les réclamations devant remonter à l'organisateur doivent rester exceptionnelles et la réparation est à privilégier et à réaliser sur l'eau en effectuant un 360° puis le signaler au bateau comité.

8. DECISION DE PARTICIPER

Par son engagement écrit à la régate, le chef de bord du bateau concerné assume la responsabilité du fait que lui même et les équipiers se reconnaissent aptes physiquement et que son navire est apte à la navigation considérée y compris en cas de détérioration imprévue des conditions météorologiques.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

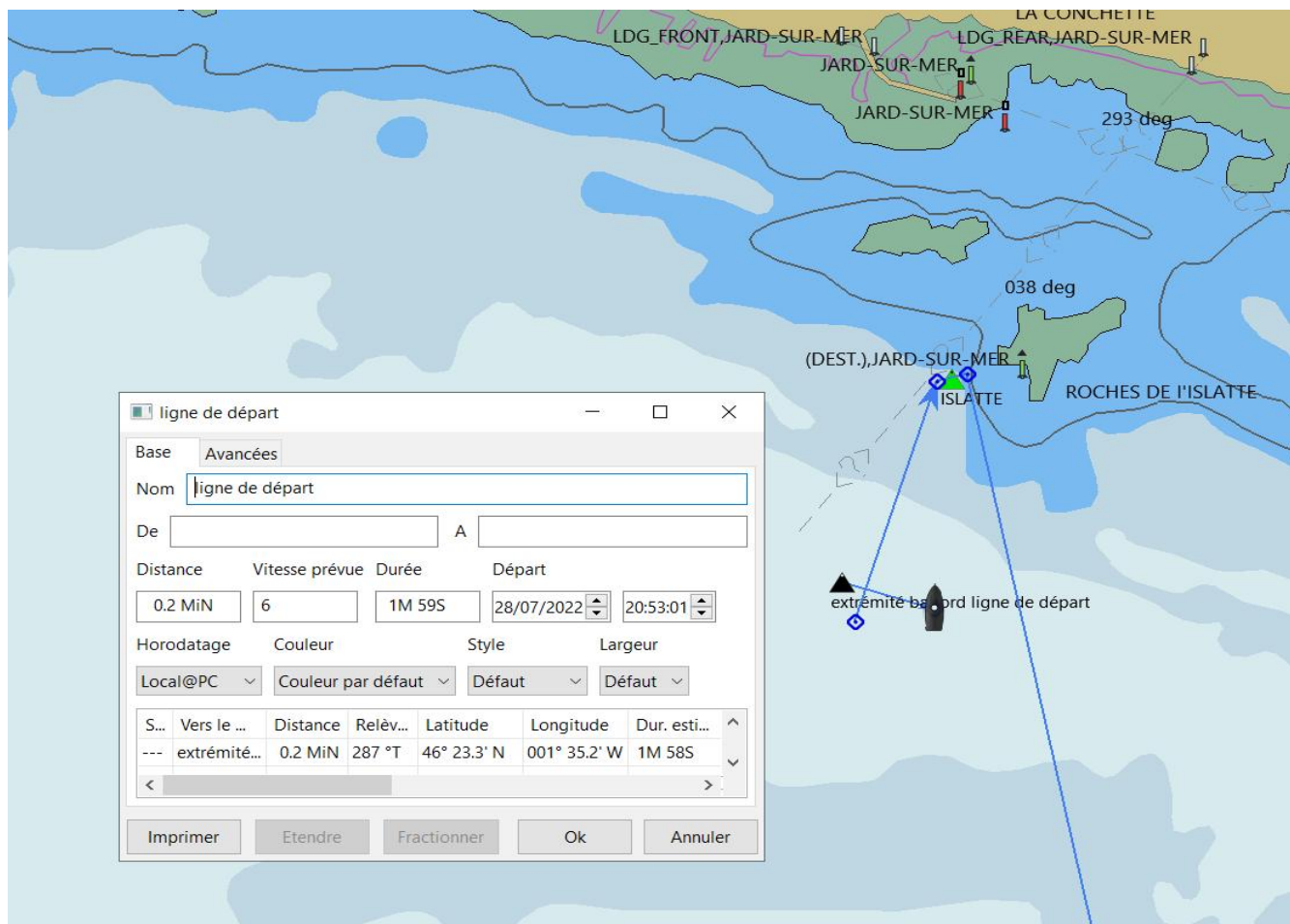
ASSURANCE Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile valide.





INSTRUCTIONS DE COURSE

ANNEXE 1 : SHEMA DU PARCOURS





INSTRUCTIONS DE COURSE

